

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le 28 Juin 2017, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 15 juin 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE M. BOULET, FAUBET, CLAVERIN, Adjoints, Mmes BOBINEAU, BULLIDO, FAUBET (arrivée à 21h00), BERTOT, DAVID, SELIMBAYE, M. DUBREUILH, SICHET-CADET, VIEIRA.

Absents excusés : Mmes COLAS, (ayant donné pouvoir à Mme Valérie BULLIDO), Mme FAUBET Emilie (ayant donné pouvoir à M Yves DUBREUILH), SENAC, M. DERAÏN, LE CLAIRE, CHOLET.

Secrétaire de séance : MR FAUBET Benoit

Avant d'ouvrir la séance Mr le Maire présente Mr Sylvain GROLLEAU, Responsable du service technique et d'entretien et Mme Fabienne LABEYLIE, Secrétaire de Mairie tous deux ayant pris leur fonction au 1^{er} Juin 2017.

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

I - 2017-52 : Election d'un nouvel Adjoint au Maire prenant place au 5^{ème} rang

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2014-14 du 04 avril 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à cinq ;

Vu la délibération n°2017-23 du 12 avril 2017, actant la démission de M. Didier DERAÏN de ses fonctions d'Adjoint au Maire mais maintenant M. DERAÏN à son poste de Conseiller Municipal,

Considérant que pour une bonne gestion communale, il convient d'avoir un nouvel Adjoint au Maire,

Mr le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de M. DERAÏN, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT) : M Mickael BOULET

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Benoit FAUBET et Claire SANGUINE

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er tour du scrutin

Sous la présidence de M. Gérard HENRY, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 13

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

NOM et PRENOM DES CANDIDATS
Mme Yolen SELIMBAYE
Mme Sylvie DAVID

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Mme Yolen SELIMBAYE : 13 voix
Mme Sylvie DAVID : 2 voix

Mme Yolen SELIMBAYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installée.

II 201753 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour la construction d'un muret de clôture à l'Ecole Primaire

Mr le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de faire construire un muret de clôture à l'Ecole sur la base du rapport élaboré avec les services de la Gendarmerie qui permettrait d'optimiser la sécurité du groupe scolaire.

Les travaux consisteront à ériger une enceinte alliant l'esthétisme, la sécurité et l'accessibilité à l'établissement, il faudra également prévoir que ce mur soit compatible avec la pose d'un pare-ballon.

Le coût prévisionnel s'élève à 54 054€ HT soit 64 864,18€ TTC, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du HT des travaux plafonnés à 22 000€ majoré du coefficient de solidarité de 1,07 soit 11 770€.

S'ensuit une discussion sur la nature des matériaux utilisés et la configuration du mûr, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pour le moment aucunement de décider les travaux mais solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter cette subvention et à signer les documents

III - 201754 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde au titre des amendes de police.

Toujours dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école, il est prévu l'aménagement d'un parking côté maternelle et cantine afin de sécuriser l'accès à l'école des enfants de maternelle et ceux fréquentant l'ALSH, une estimation a été faite pour 69 989€ HT soit 83 986,80€ TTC ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 40% HT des travaux plafonnés à 20 000€ toujours majorée du coefficient, portant ainsi le montant de subvention à 8 560€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à solliciter la subvention et l'autorise à signer les documents.

IV - 201755 : Achat d'un véhicule de service

Mr le Maire informe le conseil : la commune doit se munir d'un nouveau véhicule de service de type fourgon pour les services techniques, coût : 8000€, ainsi qu'une remorque pour 1100€

Considérant que le budget prévu n'est que de 7000€, Mr le Maire propose de prendre une délibération modificative du BP comme ci-dessous.

V - 201756 : Décisions modificatives du BP 2017

Où le rapport de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre les décisions suivantes :

2313 : Toiture local champ de foire : $10\ 000 - 2200 = 7\ 800$ (Travaux toiture Différés N+1)

2182 : matériel roulant + 2200

3 13 : Toiture local champ foire $7800 - 4000 = 3\ 800$

2181 équipement frigo : + 4000

VI - 201757 : Achat d'un équipement frigorifique

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la commission cantine il avait été estimé à 3 tonnes la masse de denrées jetées par an, par conséquent pour réduire cette masse et réduire les coûts de restauration scolaire, Aquitaine restauration nous a conseillé d'acheter un équipement de froid rapide pour réinjecter les denrées le jour suivant. Coût de l'équipement : 3205€ HT soit 3846€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'acheter cet équipement et de prendre la décision modificative comme ci-dessus.

Il faudra également prévoir d'acheter une éplucheuse à légumes, on attend le devis.

VII - 201758 : Contrat CAE

En date du 15 /05/17 la municipalité avait pris un CAE pour 20h00 hebdo, or l'agent démissionne au 30/06/17, il est donc nécessaire de reprendre un contrat CAE pour 6 mois, au SMIC en vigueur, pour une durée hebdo de 25h00 (5heures correspondent à un besoin pour palier un mi-temps thérapeutique dont bénéficie un agent) à compter du 08 juillet 2017, coût supplémentaire estimé : 1449,48€ pour 6 mois.

VIII - 201759 : Effacement de dettes

Vu l'ordonnance n°35-17-000157 conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Gironde en date du 13/04/2017 en faveur de Mme Nathalie LAFARGUE,

Vu le courrier de la Trésorerie de Libourne en date du 27/04/2017 sollicitant l'effacement partiel de la dette d'un contribuable,

Le Maire expose que ce locataire avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur de 16 945,75€ correspondant à son loyer depuis 2014.

Suite aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer une partie de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE l'effacement partiel de la créance suscitée d'un montant global de 2 245,75€ par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

IX - 201760 : Avenant Aquitaine Restauration

Cet avenant a pour objet de prolonger la durée du marché d'une année scolaire supplémentaire à savoir du 01/09/17 au 06/08/18 inclus. Le remplacement de Christophe JACQUES imprévu ajouté aux transferts des locaux de la mairie, ont occasionné un retard dans le fonctionnement communal. L'arrivée de deux nouveaux agents clés nécessite un temps d'adaptation. Cet avenant a pour but de d'alléger momentanément la charge de travail par un acte simple et rapide. Il permet de différer une procédure chronophage de lancement d'un marché de restauration.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que ce prestataire de service donne entière satisfaction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant et autorise Mr le Maire à le signer.

X - 201760 : Externalisation du transport scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce dossier a été étudié avec Mr Prat de la Cali pour 31 élèves coût brut estimé à 34 800€ HT pour pallier l'absence éventuelle du chauffeur de bus puisqu'aujourd'hui la commune ne dispose que d'un seul agent sur qui l'on puisse compter pour assurer la permanence du transport scolaire matin et soir, des sorties scolaires et ALSH, (des sorties annulées sur 2017).

Pour assurer sa pérennité et sa stabilité, la commune doit envisager la possibilité d'externaliser le seul transport scolaire matin et soir.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité d'externaliser ce service transport et autorise Mr le Maire à signer les documents Ad hoc.

Parallèlement, il faudra prochainement statuer sur la mise en place d'une tarification aux familles comme c'est le cas dans un nombre de communes croissant, et conformément à la délibération n°201726 du 12/04/17.

XI - Signature bail emphytéotique avec Gironde Habitat

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 08 mars 2017 l'assemblée avait accepté d'acheter une bande de terrain pour permettre la mise en place d'un logement d'urgence géré par Gironde Habitat, Aujourd'hui Gironde Habitat a déposé un PC concernant ce 4ème logement. Comme pour les 3 premiers logements, il est nécessaire de passer un bail emphytéotique englobant à la fois le logement et le terrain au bail déjà existant de 1997

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer le bail emphytéotique et les documents ad hoc,

Questions diverses / Informations

Mr le Maire interroge Mr Dubreuilh sur la possibilité de recourir à nouveau à des contrats civiques pour surveiller et animer la cour d'école sur la pause méridienne, Mr Dubreuilh doit faire le bilan avec le tuteur vendredi mais cela semble possible, le conseil est favorable.

Rythmes scolaires

Suite à la réunion publique du 22 courant et selon les préconisations de la Cali, la commune restera à 4,5 jours d'école, les Tap donnant satisfaction aux enfants comme aux parents

Le syndicat d'assainissement collectif nous informe de la réfection du réseau de l'école fera l'objet de travaux de rénovation par la société Fayat avant la réalisation du parking ALSH

Gens du voyage :

Face à une 6ème invasion, Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il a déposé le référé au Tribunal Ce référé a abouti le jour même. L'ordonnance a été signifiée au Sous-Préfet qui l'a transmise au Préfet, on attend l'intervention.

Travaux Marie :

Les travaux avancent, tout suit son cours. Il va falloir certainement faire un avenant en raison de travaux non prévus sur les cheminées et la toiture

Conduite d'eau au lieu-dit « Barbeyrac » travaux de sondage sont lancés, les travaux commenceront par le carrefour du Port

Mme DAVID soumet au conseil municipal une pétition d'enfants Génissacais qui sollicitent la mise en place de bancs au city stade, la création d'un skate Park et d'un terrain de cross

Pourquoi pas ? Où ?

Mr Viera propose d'aller plus loin dans la démarche, et d'étudier la question dans le sens d'une mutualisation

des structures qui pourraient être utilisées à la fois par les enfants de l'école, ALSH afin qu'ils puissent les utiliser

Mr Viera, Mme DAVID sont en charge du dossier, Mr PAILLASSOU du BIJ y sera associé, Mr le Maire rappelle de consulter la Cali, qui détient la compétence petite enfance, enfance et jeunesse.

Transport collège Arveyres

Mr Siche-Cadet stipule que la Cali demande le montant de la participation demandée aux familles, une délibération dans ce sens avait été prise en date du 12 avril 2017, cette tarification devra être mise en place lors d'une prochaine séance.

Conseil Ecole :

Faisant suite au dernier conseil d'école, Mmes FAUBET et BULLIDO ne souhaitent plus y participer. Elles demandent à ce que la commune réinstaure un dialogue plus participatif. Mme BULLIDO se retire de la commission école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY remercie les participants et lève la séance à 23h00.